

Date de convocation : 12/09/2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Le douze septembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Isabelle BADERA, Marie-Cécile POUILLY

MM. Thierry CAZALET, Jacky GASNIER, Olivier HANQUEZ, Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Éric GUITTARD,

Absents et représentés :

Mme Geneviève GALIERE, procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI

M. Jacques DERRE procuration à M. Éric GUITTARD

M. Jean-Marc BOULERAND procuration à M. Thierry CAZALET

M. Philippe CALMUS procuration à Mme fabienne DINARD

M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Ludovic BRUN

Absent non excusé :

M. Franck GUILLAIN

Le cabinet CITTANOVA en début de séance est venu présenter l'ébauche du PADD élaboré à partir des résultats des différentes réunions du comité de pilotage afin d'échanger avec tous les membres du conseil et de recueillir leurs remarques et attentes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Isabelle BADERA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

POINT SUR LE PERSONNEL :

• Avancement de grade :

Mme le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe pour y nommer M. Patrick GUILLOSSOU qui a atteint ce grade dans son avancement de carrière.

Vote : 14 voix Pour

• Présentation du nouveau régime indemnitaire pour les Adjoints Technique :

Mme le Maire nous présente les instructions Ministérielle du nouveau régime indemnitaire des agents technique.

L'arrêté du 16 juin 2017 concernant les Adjoints Technique, ci-nommé RIFSEEP applicable au 1^{er} janvier 2017 prévoit :

- Une part fixe versés mensuellement
- Une partie variable, attribuée en fonction de l'entretien professionnel.
- En tout état de cause, il ne pourra leur être attribué un salaire dont les acquis seront inférieurs à ceux attribués auparavant.

Vote : 14 voix Pour

- Réflexion sur le poste d'Adjoint Administratif Vacant :

Concernant le poste de secrétariat de Mairie, Madame le Maire nous précise qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de travail à pourvoir pour deux emplois à temps plein.

Elle nous propose pour soulager la tâche de notre secrétaire de Mairie, de réfléchir avec le Centre de Gestion 28.

- Demande de subvention pour la réalisation du Document unique de Prévention

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal son accord pour faire une demande de subvention auprès de la CNRACL pour la réalisation du Document Unique de Prévention. Ce document recense toutes les normes et actions préventives de sécurité pour chaque poste de travail, sachant que la rédaction de celui-ci devra être achevée fin mars 2018, cette subvention peut atteindre 800 €uros.

M. Patrick GUILLOSSOU sera en charge de réaliser la partie « Terrain » du document (recensement des différents postes de travail ainsi que des outils de travail de chaque poste) ayant déjà effectué un stage auprès du CDG28 pour devenir Agent de Prévention du Travail.

Mme Catherine SABOTIER sera en charge de la rédaction du Document Unique.

Vote : 14 voix Pour

DELIBERATION SUR LES NOUVEAUX STATUTS DU SITED

Le SITED (Syndicat de Transport des Lycéens) requiert une délibération pour intégrer de nouvelles communes, adhésion réalisée par l'intermédiaire des Communautés de Communes ayant la compétence transport.

Ces Communautés de Communes sont :

« Normandie Sud Eure » substituée aux communes de : Coudemanches, Droisy, Illiers l'Evêque, Louye, Le Mesnil sur l'Estrée, la Madeleine de Nonancourt, Muzy, Saint-Georges Motel et Saint Germain sur Avre

« Le Pays Houdanais » substituée aux communes de : Boisset, Civry la Forêt, Condé sur Vesgre, Courgent, Gressey, Houdan, Maulette, Richebourg et Tacoignières)

Une remarque est faite quant à l'adhésion de communes du 78.

Dans ce même cadre, pourrions-nous adhérer au Syndicat de transports provenant du 28 vers le 78 ?

Madame le Maire n'a pas de réponse à donner, elle va se renseigner.

Vote : 14 voix Pour

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA FERMETURE DU LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire nous informe que le moteur du volet électrique de la fermeture du local technique est Hors Service. Nos agents trouvent que l'ouverture manuelle est plus simple, aussi nous avons décidé de ne pas faire les réparations qui se montaient à 1 150 €uros et de dénoncer le contrat de maintenance.

Tous les présents sont d'accord avec cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire nous informe qu'une demande de subvention nous est parvenue pour le « Fonds de Solidarité au Logement ».

Nous n'avons jusqu'à présent jamais donné de subvention à cet organisme.

La Communauté de Communes des Quatre Vallées le faisait, Mme le Maire ne sait pas si la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France va prendre le relais.

Les Membres du Conseil ne souhaitent pas soutenir ce fonds puisque la politique du logement est Communautaire.

Vote : 14 voix Contre

POINT SUR LES TRAVAUX

- Rue des écoles

Le 06 septembre a eu lieu une réunion avec le Cabinet Foncier Expert, Maître d'œuvre, afin d'examiner les 5 réponses à l'Appel d'Offres des travaux de réfection de la rue.

- La société PIGEON située à Nogent-le-Roi a été retenue. Celle-ci sera représentée par M. PINSOT chef de travaux.

Le démarrage des travaux est prévu la semaine du 25 septembre.

Le montant des travaux s'élève à 75 929.86 € HT soit 91 088.46 € TTC

La durée des travaux est fixée à 5 semaines.

Un rond-point giratoire sera mis en place devant l'Eglise

Une réunion avec les riverains a été organisée le 08 septembre pour les informer du déroulement des travaux.

Lors de la réouverture de la rue des écoles, celle-ci sera autorisée aux Poids Lourds et disposera de deux passages piétons.

- Rue des Fontaines et rue de l'Eglise

Un sens unique va être mis en place à partir du croisement de la rue du Bout Corneret et de la rue des Fontaines jusqu'à l'Eglise dès la fin des travaux de la rue des Ecoles.

- Stade

Les agrès ont été posés ainsi que les tables de pique-nique.

- Salle des associations

Les derniers travaux dans la petite salle seront réalisés en octobre.

- Bibliothèque

Les gros travaux de rénovation sont terminés.

Un devis a été demandé pour remplacer les néons au profit de dalles LED, nous sommes dans l'attente de le recevoir.

- Coffret électrique Chemin du Tartre

Le devis de la SICAE-ELY concernant le remplacement du coffret électrique actuellement cassé, s'élève à 763 € dont 131 € de frais d'étude et de dossier.

Les membres du Conseil Municipal décident de négocier les frais d'étude.

POINTS DIVERS

Mme BADERA propose d'acheter un panier de basket sur pied à un particulier pour en faire bénéficier les enfants de la MJC de Faverolles, mais pour des raisons de normes et de sécurité sa proposition n'est pas retenue.

M. GUITTARD souhaiterait que des cours d'Anglais puissent être dispensés à Faverolles.

M. CAZALET signale que le bitume des trottoirs de la rue des Oiseaux s'est largement désagrégé envahi par les mauvaises herbes.

Il signale également que le panneau d'entrée de village « FAVEROLLES » en arrivant des Pinthières a été arraché lors du dernier fauchage par le département, il convient de le remplacer.

M. BRUN demande s'il serait possible de créer un passage piétons route de Rambouillet au niveau de la maison de M. FROGER.

M. HANQUEZ signale qu'il doit faire un nouveau point sur l'état de certains lampadaires et sur les interventions qui ont été réalisés.

Mme POUILLY nous informe qu'après examen des devis de réparations des radiateurs : de la mairie, du logement communal et de la salle des fêtes, le choix s'est porté sur l'entreprise ECOCHAUFFE.

Mme POUILLY nous informe d'un contentieux entre deux familles habitantes de la route de Rambouillet. Une des deux familles nouvellement installée dans la commune a son entreprise d'ébénisterie d'art dans sa propriété. Ce qui selon l'autre famille causerait des nuisances sonores.

Après recensement des avis des voisins les plus proches, il s'avère que personne ne signale de nuisance sonore, cette famille respectant scrupuleusement les heures autorisant le bruit.

Les bruits occasionnés semblent provenir de la rénovation de la maison d'habitation et non de l'activité professionnelle y étant exercée et déclarée selon toutes les règles administratives.

A la demande de Mme GALIERE, M. OCZACHOWSKI rappelle les dates des prochaines réunions :

- « culture et communication » le mardi 19 septembre à 19H30
- « Fêtes et cérémonies » le mardi 26 septembre à 20H00

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 17 octobre à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23H15